

Depuis Bercy, Gérald Darmanin revoit à la baisse le nombre d'énarques

24 août 2017, Acteurs publics, par Pierre Laberrondo

Alors que l'équipe Hollande avait décidé, depuis 2014, de relever de 80 à 90 le nombre de places ouvertes chaque année aux concours de l'École nationale d'administration, le ministre de l'Action et des Comptes publics a décidé de revenir à 80 places pour 2017, au nom de l'impératif budgétaire.

Un signal aussi symbolique que politique. Installé à Bercy depuis mai 2017, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, qui gère à la fois les portefeuilles du budget et de la fonction publique, a décidé de diminuer de 10 le nombre de places offertes au concours de l'École nationale d'administration (ENA) pour l'édition 2017. Ainsi, parmi les 1 370 aspirants qui ont planché sur les 5 épreuves d'admissibilité depuis le 21 août dans les 11 centres prévus à cet effet, seuls 80 obtiendront leur ticket pour la haute fonction publique, à l'issue des épreuves d'admission prévues, elles, du 11 octobre au 29 novembre.

Sous la Présidence Hollande, la taille des promotions avait été relevée de 80 à 90 places en 2014, 2015 et 2016, après 80 places en 2012 et 2013. Le ministre Darmanin a donc décidé de revenir au niveau antérieur. *“Dans le contexte budgétaire actuel, le redressement des comptes publics appelle des efforts de l'ensemble des administrations publiques, auxquels l'ENA doit également contribuer, justifie-t-on au ministère de l'Action et des Comptes publics. C'est pourquoi le ministre, en lien avec le Premier ministre, a opté pour un dimensionnement à 80 de la promotion « 2018-2019 ».”*

Au ministère, on rappelle aussi que l'ENA n'est qu'une des voies d'accès à l'encadrement supérieur de l'État. *“En se limitant aux corps de sortie ENA, les anciens élèves de cette école ne représentent que 35 % des recrutements”*, tient-on encore à relativiser.

Débat enterré

Il n'empêche, la mesure ne passe pas inaperçue dans le petit milieu de l'énarchie. En coulisse, certains voient même dans ce geste un acte d'autorité symbolique du jeune ministre de 34 ans sur cette frange de la haute fonction publique. L'augmentation de 80 à 90 avait été opérée sous l'ère Hollande par la ministre de la Fonction publique de l'époque, Marylise Lebranchu, après la remise d'un rapport portant sur l'encadrement supérieur et qui posait la question de la distribution des postes à la sortie de l'école (deux ans après le concours). La mission d'inspection préconisait d'augmenter de 10 le nombre de sorties chez les administrateurs civils (un corps de hauts opérationnels dans les différents ministères) tout en s'interrogeant sur l'intérêt de maintenir les affectations dans les corps de magistrats administratifs.

La ministre avait de son côté initié une réflexion sur les affectations dans les grands corps de l'État, déclenchant un tir de barrage en leur sein. Au final, le nombre d'administrateurs civils sortis de l'ENA a effectivement augmenté (42 pour la promotion Jean de la Fontaine 2013-2014, 44 pour la promotion Winston Churchill 2014-2015, et 51 pour la promotion George Orwell 2015-2016, sortie en janvier dernier), tous les corps voyant le principe de leur sortie ENA maintenu. Un chantier que semble vouloir rouvrir Emmanuel Macron.

Réduction du périmètre étatique

Historiquement, le volume des promotions de l'ENA accuse une forte baisse, en lien avec la réduction du périmètre étatique initiée depuis le milieu des années 1980. Ainsi, la célèbre promotion Voltaire (1980, celle de l'ancien Président François Hollande) comptait 164 élèves si l'on excepte les élèves du cycle étranger et les 23 élèves du corps des administrateurs des postes et des télécommunications – corps qui n'existe plus aujourd'hui. Presque vingt-cinq ans plus tard, la promotion Léopold Sédar Senghor (2004, celle du Président Emmanuel Macron) en comptait encore 136.

En 2017, la prochaine promotion comptera donc 80 élèves. Dans le détail, 40 places seront accessibles au titre du concours externe (présenté, le plus souvent, à la sortie de l'enseignement supérieur), 32 au titre du concours interne (ouvertes aux agents justifiant de quatre années de service dans la fonction publique) et 8 places au titre du troisième concours (qui s'adresse, lui, aux cadres du secteur privé, responsables associatifs, élus ou syndicalistes justifiant d'une expérience de huit ans). De fait, c'est le concours interne qui supporte l'essentiel de la baisse (- 6 places par rapport à l'édition 2016).

Sélectivité en question

Le concours externe perd, lui, 3 places et le troisième concours, 1 place. On retrouve ainsi la même répartition que celle qui prévalait en 2013, avant la hausse de 2014, qui avait surtout profité au concours interne. À noter que le concours interne et le troisième concours accusent, ces dernières années, une baisse de leur taux de sélectivité (nombre d'admis rapporté au nombre de présents à la dernière épreuve d'admissibilité).

Si le concours externe se maintient globalement (taux de sélectivité de 1/15 en 2016 à l'instar des années 2011, 2012, 2014 et 2015, contre 1/16 en 2013, 1/14 en 2010, 1/13 en 2008 et 2009), ceux des autres voies restent en baisse, selon le rapport du président du jury de l'édition 2016, Thierry Bert. *"Le taux de sélection du concours interne reste bas en 2016, à 1/6, à l'instar de 2015 (1/8 en 2010, 2011 et 2014, contre 1/9 en 2012 et 1/10 en 2013) car le nombre d'inscriptions demeure faible"*, relevait ce même rapport. Le troisième concours a lui chuté en 2016 à 1/6, après avoir décliné à 1/8 en 2015 (1/12 de 2010 à 2012, après 1/9 en 2008 et 2009 et 1/10 en 2014).